

Commune de Saint-Cassin

Convocation du 06/02/2014

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 Février 2014

L'an deux mille quatorze et le 11 février à 19 H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Max GOUGOU, Maire.

Présents : M GOUGOU, M ROULET-DUBONNET, A MARANZONI, P DUBONNET, JC PILLET, MC COUX, H MARECHAL (arrivée à 19h30), V LAGUILLAUMIE (départ à 19h20 et retour à 20h10), C ANDRE, B BRUN,

Absents : G MARECHET, JM CADOUX, C BOUVIER

M ROULET-DUBONNET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Projet de découpage cantonal
- Questions diverses

La séance débute à 19h15.

Le compte rendu de la séance du 07 janvier 2014, lu par la secrétaire de mairie, est adopté à l'unanimité (10 voix).

Projet de redécoupage cantonal

M le Maire précise les principaux objectifs du redécoupage cantonal à savoir :

- Réduire le nombre de cantons à 19
- Instaurer la parité homme, femme et élire deux conseillers généraux (1 homme, 1 femme) par canton.
- Harmoniser les populations cantonales dans la fourchette +/- 20% par rapport à la moyenne.

Un débat a déjà eu lieu au Conseil Général de la Savoie à ce sujet et les Maires du canton ont co-signé un courrier.

Le redécoupage proposé mettrait fin aux limites actuelles du canton et les communes membres seraient réparties sur plusieurs cantons. Les élus souhaiteraient rester rattachés à la région chambérienne.

Le Conseil Municipal après avoir débattu :

- Regrette l'absence de concertation avec les élus locaux en préalable au projet présenté en décembre 2013,

- Refuse le découpage proposé et demande à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur de réexaminer les limites cantonales pour cette partie du territoire.
- Souhaite que la commune soit rattachée à un canton de l'agglomération chambérienne

Adopté à l'unanimité (9 voix). Absence de M MARECHAL

Convention de mise à disposition d'un archiviste de Chambéry Métropole

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée avait déjà délibéré à ce sujet le 12 février 2013. La mission n'a pas pu être effectuée comme prévue du fait du départ de l'archiviste qui devait intervenir. Faute de nouveau recrutement en 2013, la mission a dû être reportée cette année. Elle aura lieu du 10 au 31 mars prochain.

Coût : 140€/jour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Chambéry Métropole.

Adopté à l'unanimité (09 voix). M MARECHAL était présent et M LAGUILLAUMIE absent.

Questions diverses

- **Dénomination des voies et numérotation des habitations** : le chantier n'est toujours pas achevé du fait de l'entreprise. Les élus prennent toutes dispositions pour que ce dossier soit terminé avant fin mars 2014.
- **Réforme des rythmes scolaires** : Monsieur le Directeur académique accuse réception de notre projet par courrier en date du 29 janvier courant. Un avis favorable a été émis à ce projet de découpage du temps scolaire.
- **Glissières de sécurité** : un devis a été demandé pour la mise en place d'une glissière de sécurité route de la Désertaz. Les travaux seraient à prévoir en 2014. D'autres entreprises seront consultées pour des glissières bois ou métalliques
- **Demande de dérogation concernant un permis de construire** : la demande de dérogation porte sur la hauteur du bâtiment. Les élus présents donnent leur accord compte tenu de la configuration du terrain.
- **Permis de construire concernant une habitation avec un toit plat dans le secteur du Moussy** : Monsieur le Maire avait émis un avis défavorable afin de respecter l'harmonie architecturale du secteur. Le permis de construire est finalement accordé suite à la proposition du service instructeur (DDT) puisque le Grenelle de l'environnement prime sur le PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.